

Mutuelle de la fonction publique

OBADIA Santé

Pour les agents de l'état

Nous proposons 4 niveaux de garanties :

I OBADIA 1

Formule optique.

OBADIA 2

Formule dentaire.

OBADIA 3

Formule essentielle.

OBADIA 4

Formule excellence.

VOS AVANTAGES SANTÉ:

- Une prise en charge immédiate dès votre adhésion, sans questionnaire médical.
- Pas d'avance d'argent avec le tiers payant généralisé.
- Des relevés de remboursement consultables sur internet.
- Gratuité à partir du 3ème enfant.



	REMBOURSEMENT incluant la part SS							
NATURE DES ACTES	BASE	BASE	BASE	BASE				
	OBADIA 1	OBADIA 2	OBADIA 3	OBADIA 4				
SOINS COURANTS								
HONORAIRES MÉDICAUX								
Consultations et visites - Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (y compris téléconsultation prise en charge par la SS)	175% de la BR	175% de la BR	100% de la BR	200% de la BR				
Consultations et visites - Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (y compris téléconsultation prise en charge par la SS)	150% de la BR	150% de la BR	100% de la BR	180% de la BR				
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'obstétrique et actes techniques médicaux (ex : extraction d'un grain de beauté) - Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maitrisée	175% de la BR	175% de la BR	100% de la BR	200% de la BR				
Actes de chirurgie, d'anesthésie, d'obstétrique et actes techniques médicaux (ex : extraction d'un grain de beauté) - Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maitrisée	150% de la BR	150% de la BR	100% de la BR	180% de la BR				
	PARAMÉDICAUX							
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes,)	125% de la BR	125% de la BR	100% de la BR	130% de la BR				
ACTES D'IMAGERIE (rad	liologie, échograph	ie,)						
Actes d'imagerie, d'échographie - Praticiens adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	175% de la BR	175% de la BR	100% de la BR	200% de la BR				
Actes d'imagerie, d'échographie - Praticiens non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	150% de la BR	150% de la BR	100% de la BR	180% de la BR				
Analyses et examens de laboratoire		100% c	de la BR					
MÉDICA	AMENTS							
Médicaments remboursés par la SS	100% de la BR							
Automédication et produits pharmaceutiques non remboursables	50 € par an	50€ par an		100 € par an				
MATÉRIEL MÉDICAL inscrit à la liste	e des produits de p							
Prothèses mammaires	100% de la BR + 254 €/an et par prothèse	100% de la BR + 254 €/an et par prothèse	100% de la BR + 200 €/ an et par prothèse	100% de la BR + 300 €/an				
Prothèses capillaires	100% de la BR + 188,75 €/an et par prothèse	100% de la BR + 188,75 €/an et par prothèse	100% de la BR + 150 €/an et par prothèse	100% de la BR + 200 €/an				
Autre matériel médical remboursé par la SS (hors aide auditive et prothèse dentaire) - lits médicaux, accessoires,	200% de la BR + 200 €/an (y compris orthopédie, pédicurie et podologie)	200% de la BR + 200 €/an (y compris orthopédie, pédicurie et podologie)	200% de la BR + 160 €/an (y compris orthopédie, pédicurie et podologie)	200% de la BR + 200 €/an (y compris orthopédie, pédicurie et podologie)				
HOSPITA	LISATION							
HONOI	RAIRES							
Honoraires - Praticiens adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	400% de la BR	400% de la BR	150% de la BR	400% de la BR + 100 € par an				
Honoraires - Praticiens non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	200% de la BR	200% de la BR	130% de la BR	200% de la BR				
FORFAIT JOURNALIER HOSPITAL	IER : Prise en charç	je intégrale ⁽³⁾						
Frais de séjour	400% de la BR	400% de la BR	150% de la BR	400% de la BR + 100 € par an				
AUTRES PR	RESTATIONS							
Chambre particulière par jour	50 €	50 €	45 €	90 € (40 € pour les soins suite à réadaptation)				
Nombre de jours maximum	30	30	30	90				
Frais d'accompagnement par jour	38,50 € (enfant de moins de 16 ans et ascendant de plus de 70 ans)	38,50 € (enfant de moins de 16 ans et ascendant de plus de 70 ans)	38,50 € (enfant de moins de 16 ans et ascendant de plus de 70 ans)	39 € (enfant de moins de 16 ans et ascendant de plus de 70 ans)				
Nombre de jours maximum	30	30	30	30				
Frais de télévision		2 € / jour limit	é à 30 jours/an					
Forfait actes lourds		Prise en cha	rge intégrale					
DENTAIRE								
	INS							
Soins dentaires (ex : suivi, traitement de carie, détartrage,)	100% de la BR	150% de la BR	100% de la BR	150% de la BR				
SOINS ET PROTHÈSES « 100% SANTÉ »								
Soins et prothèses «100% SANTÉ» (*) Prise en charge intégrale dans la limite des HLF (*)								

PROTHÈSES							
Actes prothétiques remboursés par la SS à honoraires maitrisés	250% de la BR (200% de la BR pour les inlays onlays) dans la limite des HLF ⁽²⁾	400% de la BR (300% de la BR pour les inlays onlays) dans la limite des HLF ⁽²⁾	320% de la BR (230% de la BR pour les inlays onlays) dans la limite des HLF ⁽²⁾	480% de la BR (200% de la BR pour les inlays onlays) dans la limite des HLF ⁽²⁾			
Actes prothétiques remboursés par la SS avec honoraires libres	250% de la BR (200% pour les inlays onlays) ⁽²⁾	400% de la BR (300% pour les inlays onlays) ⁽²⁾	320% de la BR (230% pour les inlays onlays) ⁽²⁾	480% de la BR (200% de la BR pour les inlays onlays) ⁽²⁾			
Actes prothétiques non remboursés par la SS	154 €/prothèse (prothèse fixe céramique et réparations)	354 €/prothèse (prothèse fixe céramique et réparation) (2)	200 €/prothèse (prothèse fixe céramique et réparation) (2)	250 €/prothèse (prothèse fixe céramique et réparation) (2)			
AUTRES ACTES DENTAIRES N	ION REMBOURSES	PAR LA SS					
Parodontologie-Forfait/an/bénéficiaire	200 €	400 € (2)	400 € (2)	600 € ⁽²⁾			
Implantologie-Forfait/an/bénéficiaire	200 €	600 € (2)	240 € (2)	700 € (2)			
Appareillage dentaire, bridges		800 € par an		800 € par an			
ORTHO	DONTIE						
Orthodontie remboursée par la SS	258,40% de la BR /semestre (y compris les actes liés à l'orthodontie)	310% de la BR / semestre (2)	200% de la BR par semestre ⁽²⁾	500% de la BR par semestre ⁽²⁾			
Autres actes lés à l'orthodontie		258,40% de la BR ⁽²⁾	258,40% de la BR ⁽²⁾	260% de la BR			
Orthodontie non remboursés par la SS		400 € semestre		500 € par semestre			
PLAFOND DENTAIRE (hors soin	s et prothèses «100	O% SANTÉ»)		303			
	1 000 € (hors soins et prothèses 100% Santé et l'orthodontie)	2 500 € (hors soins et prothèses 100% Santé, orthodontie et appareillage dentaire, bridge non remboursés par la SS)	1 500 € (hors soins et prothèses 100% Santé)	3 000 € (hors soins et prothèses 100% Santé, orthodontie et appareillage dentaire, bridge non remboursés par la SS)			
OPTIQUE : Limité à 1 équipement (1 monture Pour les moins de 16 ans et les renouvellements a							
Pour les moins de 16 ans et les renouvellements anticipés, se référer aux dispositions contractuelles.							
ÉQUIPEMENT «	100% SANTÉ» (*)						
ÉQUIPEMENT « Monture + 2 verres de tous types (Classe A)	100% SANTÉ» (*) Prise	e en charge intégra	le dans la limite des	s PLV			
	Prise		le dans la limite des	s PLV			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique	SSE B)	le dans la limite des	s PLV			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur	e)					
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple"	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique	SSE B)	le dans la limite des	370 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 €	e) 100 € 150 €	130 € 165 €	370 € 435 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe»(C) C - Équipement composé de deux verres «complexes»	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 €	e) 100 €	130 €	370 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 €	e) 100 € 150 €	130 € 165 €	370 € 435 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 €	e) 100 € 150 € 200 €	130 € 165 € 200 €	370 € 435 € 500 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 420 €	e) 100 € 150 € 200 € 150 €	130 € 165 € 200 € 165 € 200 €	370 € 435 € 500 € 435 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 420 € 100 €	e) 100 € 150 € 200 € 200 €	130 € 165 € 200 € 165 €	370 € 435 € 500 € 435 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 420 €	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 €	130 € 165 € 200 € 165 € 200 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 50 €	130 € 165 € 200 € 165 € 200 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 200 € 200 €	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 100 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise ILLES	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 50 € e en charge intégra	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 200 € 100 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue LENT Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise ILLES 200 € par an (1)	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 200 € 200 €	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 100 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue LENT Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise ILLES	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 50 € e en charge intégra	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 200 € 100 €	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 €			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe»(C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue LENT Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables)	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise ILLES 200 € par an (¹) RÉFRACTIVE 250 € par œil, par an (chirurgie réfractive)	e) 100 € 150 € 200 € 150 € 200 € 200 € 50 € e en charge intégra 100 € par an (1)	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 100 € 100 € le dans la limite des 80 € par an (1) 200 € par œil, par an (chirurgie	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 € 8 PLV 200 € par an (1) 250 € par œil, par an (chirurgie			
Monture + 2 verres de tous types (Classe A) ÉQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue LENT Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables) CHIRURGIE Chirurgie de la vision	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise ILLES 200 € par an (¹) RÉFRACTIVE 250 € par œil, par an (chirurgie réfractive) ive tous les 4 ans p 00% SANTÉ» (*)	e) 100 € 150 € 200 € 200 € 200 € 200 € 200 € 150 € a en charge intégra 100 € par an (1) our chaque oreille	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 100 € 100 € le dans la limite des 80 € par an (1) 200 € par œil, par an (chirurgie	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 € 100 € 3 PLV 200 € par an (1) 250 € par œil, par an (chirurgie			
EQUIPEMENT OPTIQUE - Grilles Équipement optique A - Équipement composé de deux verres "simple" B - Équipement mixte composé d'un verre «simple» (A) et d'un verre «complexe» (C) C - Équipement composé de deux verres «complexes» D - Équipement avec un verre «simple» (A) et un verre «très complexe» (F) E - Équipement avec un verre «complexe» (C) et un verre «très complexe» (F) F - Équipement avec deux verres «très complexes» Dont Monture PRESTATION I Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe A, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue Renouvellement d'une ordonnance pour des verres de classe B, par l'opticien, après réalisation d'un examen de vue LENT Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables) CHIRURGIE Chirurgie de la vision	Prise PRIX LIBRES (CLAS optique (y compris montur 320 € 370 € 420 € 420 € 100 € D'ADAPTATION Prise Prise ILLES 200 € par an (¹) RÉFRACTIVE 250 € par œil, par an (chirurgie réfractive) ive tous les 4 ans p 00% SANTÉ» (*) sée par la SS (Class	e) 100 € 150 € 200 € 150 € 200 € 200 € 50 € e en charge intégra 100 € par an (1) our chaque oreille	130 € 165 € 200 € 165 € 200 € 100 € 100 € le dans la limite des 80 € par an (1) 200 € par œil, par an (chirurgie	370 € 435 € 500 € 435 € 500 € 100 € 100 € 3 PLV 200 € par an (1) 250 € par œil, par an (chirurgie réfractive)			

Aide auditive remboursée par la SS	100% de la BR + 1000 € par appareil	100% de la BR + 1000 € par appareil	100% de la BR + 400 € par appareil	100% de la BR + 1000 € par appareil			
ACCESSOIRE PRIS EN CHARGE PAR LA SS							
Petits accessoires auditifs (piles,)	60 €/an	60 €/an	50€ par an	100€ par an			
Forfait d'entretien annuel	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR			
PREVENTION ET	MEDECINE DOUCE						
Forfait global médecine douce	110 €/an par bénéficiaire	110 €/an par bénéficiaire	50 €/an par bénéficiaire	50 €/séance dans la limite de 4 séances/an par bénéficiaire			
Acupuncture	inclus	inclus	inclus	inclus			
Ostéopathie	inclus	inclus	inclus	inclus			
Chiropractie	inclus	inclus	inclus	inclus			
Diététique	inclus	inclus	inclus	inclus			
Étiopathie	inclus	inclus	inclus	inclus			
Ergothérapie	inclus	inclus	inclus	inclus			
Psychothérapie	inclus	inclus	inclus	inclus			
Psychologue et Psychomotricien	100 € par an	100 € par an	60 € par an	300 €/an par bénéficiaire			
Psychiatre et Pédopsychiatre				150 €/an par bénéficiaire			
Vaccins (y compris les voyages à l'étranger)	15 €	15 €	11 €	100 € par an (prescrits et non remboursables par la SS)			
Sevrage tabagique (prescrit)	100 € par an	100 € par an	38 € par an	100 € par an			
Contraceptifs oraux (prescrits et non remboursés par la SS)	50 € par an	50 € par an	30 € par an	100 € par an			
DIVERS							
TRAN	SPORT						
Frais de transport (remboursé par la SS)	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR	100 % de la BR + 100 €/an (si non remboursé par la SS)			
CURES TH	IERMALES						
Cures thermales remboursées par la SS / an / bénéficiaire	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR	100 % de la BR + 150 € par an			
Cures thermales Forfaits (honoraires, transport, hébergement)		150 €		300 € par an			
NAISSANCE - ADOPTION							
Chambre particulière par jour	60 € (limité à 7 jours par an)	60 € (limité à 7 jours par an)	45 € (limité à 7 jours par an)	90 € (limité à 7 jours par an)			
Forfait par enfant	100 €	100 €	100 €	150 €			
Acte de sage femme	100% de la BR	100% de la BR	100% de la BR	150% de la BR			
Caryotype fœtal	120 €	120 €	120 €	120 €			
Péridurale	80 €	80 €	80 €	100 €			
Forfait d'accouchement	200 € par an	200 € par an		400 € par an			
Amniocentèse	65 €	65 €	65 €	100 €			
Frais d'obsèques	Limité à 1 500 €	Limité à 1 500 €	Limité à 750 €	Limité à 1 500 €			
ASSISTANCE	OUI	OUI	OUI	OUI			

⁽¹⁾ Au-delà du forfait prise en charge du TM pour les lentilles remboursées par la SS, (2) Limité au plafond annuel global , (3) Limité à 90 jours par an en établissements médico-sociaux



MUTUELLE CYBELE SOLIDARITE

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 443 885 355.

Siège social : Domaine des Tourelles - 1 avenue Winston Churchill - 33700 MERIGNAC

Substituée par la MUTUELLE du REMPART, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au Répertoire Sirène sous le numéro Siren n°776 950 537 dont le siège social est situé 1 rue d'Austerlitz - CS 27 261 - 31072 TOULOUSE Cedex 6.

Agissant sous l'autorité de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest - 75436 PARIS Cedex 09.

Crédits: Photo Pixabay - Unsplash / Graphisme @Priscilla Audibert.

¹⁷ Tels que définis règlementairement / Dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée : Contrats mis en place entre l'Assurance maladie et les syndicats de médecins dans lesquels les médecins adhérents s'engagent notamment à limiter leurs dépassements d'honoraires : OPTAM (option pratique tarifaire maîtrisée) ou OPTAM-OO (option pratique tarifaire maîtrisée) et obstétrique) / SS : Sécurité sociale / PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale en vigueur au l'er janvier de l'exercice au cours duquel s'est produit l'évenement / BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale / BRR : Base de Remboursement Reconstituée. Dans le cas du secteur non conventionné, le remboursement est fait sur une base reconstituée identique à celle du secteur conventionné / RSS : Remboursement de la Sécurité sociale / FR : Frais réels / TM : Tioket modérateur / TC : Tarif de convention / Optique et paniers de soins 100 % Santé avec prise en charge intégrale : Les remboursements incluent la prise en charge de la SS / Honoraires limites de facturation : Dans l'attente de leur mise en œuvre, la prise en charge des actes se fait à hauteur de la garantie des actes prothétiques du panier à honoraires libres / Périodes de renouvellement pour l'optique et pour l'aide auditive : Ces périodes sont fixes et commencent à courir à compter de la date de facturation de l'équipement / HLF : Honoraires Limite de Facturation / PLV : Prix Limite de Vente.